

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 8 SEPTEMBRE 2025

Séance du comité syndical du 08/09/2025 – Piégut-Pluviers (24)

**PRESENTS :** M. LAMARE – PATAUD – DUFOUR – SIMONNEAU – VIROULET – PIALHOUX – LEMONNIER – COUSSY – GAILLOT – LAFONTAINE – MONTADESCOT – GOUILHERS – GARDILLOU – MASLARD – VINET

MMES. FERAUDET – BREGERE – KEIMPEMA – FERBER – FORGENEUF – BOUREAUD

**ABSENTS** excusés : M. DESROCHE – GAYOT – VOZELLAUD – BARBE – PAULHIAC – GERVAIS – MAZEAU – LAURENT  
MMES. ILAHA-ITEMA – FAURE

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** M. Laurent PIALHOUX

Le président du comité syndical, M. Simonneau ouvre la séance à 19h15 et remercie les délégués présents.

Monsieur le Président soumet à approbation le procès-verbal du Conseil Syndical du 02/07/2025. **Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Président s'assure que les délégués ont bien reçu la convocation et le rapport d'avant-séance, puis rappelle l'ordre du jour :

➤ **Ordre du jour :**

**Présentation de Charente Eaux en introduction**

**I. AFFAIRES GÉNÉRALES & RESSOURCES HUMAINES**

1. Convention de gestion des dossiers d'allocation chômage CDG17 - délibération
2. Complémentaire santé au 1<sup>er</sup> janvier 2026 – délibération
3. Création de poste et dispositif d'aide relatif au Volontariat Territorial en Administration (VTA) – délibération
4. Bilan un an alternance

**II. AFFAIRES BUDGETAIRES**

1. Point trésorerie, récapitulatif des aides AEAG, RNA

**III. COMMUNICATION ET ANIMATION**

1. Journée intersyndicale : délégation équipe SYMBA BT

**IV. MILIEUX AQUATIQUES**

1. DIG WARSMAN dernière version 2025 – délibération
2. Résultat marché PPG externalisé - délibération

## V. QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

1. Proposition du prochain invité : Fédération de pêche 87 / 24
2. Suivi des cours d'eau
3. Discussion autour du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

### I. AFFAIRES GENERALES ET RESSOURCES HUMAINES

#### ► 1. Convention de gestion des dossiers d'allocation chômage CDG17 - délibération

Monsieur le Président Richard Simonneau laisse la parole à Mme Orane Jegard pour la présentation du point.

Mme Jegard rappelle que le syndicat fonctionne actuellement en auto-assurance chômage, c'est-à-dire qu'il indemnise directement ses anciens agents lorsqu'ils ouvrent des droits. Le syndicat ne cotise donc pas à l'URSSAF ni à France Travail. Un dossier d'adhésion est en cours, mais n'a pas encore été validé.

Elle précise qu'un agent en alternance, va prochainement ouvrir ses droits au chômage. Le calcul et la gestion de ces droits sont complexes et nécessitent une expertise juridique et administrative dont le syndicat ne dispose pas en interne.

Afin de sécuriser cette gestion, il est proposé de confier la mission au Centre de gestion de la Haute-Vienne (CDG 87), qui s'appuie sur un dispositif développé par le CDG de Charente-Maritime (CDG 17). Ce service prend en charge :

- l'étude et la simulation des droits,
- la réadmission ou mise à jour des dossiers,
- les cumuls d'activités,
- le suivi mensuel,
- ainsi que le conseil juridique.

Le coût du dispositif est facturé à la prestation, soit 164 € pour la première étude puis 14 € par mois pour le suivi. Le CDG 87 refacture ces montants au syndicat sans marge.

Mme Jegard précise que cette externalisation permettra d'assurer une gestion sécurisée et conforme des allocations chômage.

Concernant la cotisation à l'assurance chômage pour les agents contractuels, elle rappelle qu'à compter du 1er mai 2025, le taux patronal est fixé à 4,00 % (contre 4,05 % précédemment). Il n'existe pas de cotisation salariale. Ainsi, la cotisation mensuelle s'élève à 98,90 € pour M. Joseph et 79 € pour Mme Orane, soit un total annuel d'environ 2 124 €.

Mme Jegard mentionne également que la Déclaration Sociale Nominative (DSN) permet de transmettre automatiquement ces informations aux organismes sociaux (France Travail, CPAM, URSSAF).

Enfin, elle rappelle le bilan financier de l'alternance :

- Frais d'université : 6 250 €
- Salaires (11 mois à 1 099 €) : 12 089 €
- Total : 18 339 €, dont 70 % financés par l'AEAG (soit 12 837,30 €)
- Reste à charge pour le SYMBA BT : 5 501,70 €

**Après échanges, le comité autorise à l'unanimité le Président à signer la convention d'adhésion avec le CDG 87.**

## ► 2. Complémentaire santé au 1<sup>er</sup> janvier 2025 - délibération

Mme Orane Jegard présente le point suivant relatif à la mise en place de la participation employeur à la complémentaire santé à compter du 1er janvier 2026, conformément aux dispositions réglementaires.

Mme Marilyne Forgeneuf propose que les agents quittent temporairement la salle durant la délibération.

Après discussion, il est proposé que la participation de l'employeur soit fixée à 30 € par agent et par mois, sachant que le minimum réglementaire est de 15 €.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## ► 3. Crédit de poste et dispositif d'aide relatif au Volontariat Territorial en Administration (VTA) – délibération

La création d'un poste dans le cadre du dispositif VTA est soumise à délibération. Après échanges, la délibération est refusée, avec le résultat suivant :

- **14 voix contre**
- **2 abstentions**
- **4 voix pour**

## ► 4. Bilan un an alternance

M. David Marhein fait un retour sur le volet ressources humaines, exprimant une certaine déception quant au manque d'autonomie de l'alternant. Il regrette également de ne pas avoir eu connaissance en amont du coût réel des frais d'études.

Selon lui, le recrutement a été mené dans la précipitation, sans retour d'expérience préalable, et s'est révélé très chronophage. Il souligne la nécessité, pour de futurs recrutements, de mieux définir la fiche de poste et de prendre le temps de la réflexion.

M. Marhein ajoute qu'il aurait pu signaler plus tôt l'existence de frais universitaires importants.

Mme Marilyne Forgeneuf nuance ce bilan, précisant qu'elle n'avait pas perçu la situation de manière aussi négative. Elle considère que, malgré les difficultés rencontrées, le travail réalisé par l'alternant n'est pas inutile et qu'il reste des éléments exploitables.

M. David Marhein partage cet avis, tout en rappelant la nécessité désormais d'acter les travaux réalisés.

M. Richard Simonneau conclut en soulignant que le travail mené auprès des agriculteurs a tout de même apporté une contribution positive.

## II. AFFAIRES BUDGETAIRES

### ► 1. Point trésorerie, récapitulatif des aides, AEAG, RNA

Mme Orane Jegard présente le point de situation budgétaire. Elle indique que le syndicat est toujours en attente de la validation de la DIG Warsmann.

Tant que les arrêtés d'autorisation ne sont pas reçus, les travaux et études ne peuvent être engagés officiellement. Cette situation bloque également la demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du RNA.

Les éléments du budget réalisé à ce jour sont projetés à l'écran et se présentent comme suit :

Fonctionnement :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) : 65 199,54 €

- Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) : 91 108,00 €
- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : 13 662,33 €

Investissement :

- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 2 252,28 €

### III. COMMUNICATION ET ANIMATION

#### ► 1. Journée intersyndicale – délégation équipe

Mme Orane Jegard présente l'organisation de la journée intersyndicale prévue le 9 octobre 2025 à la Ferme de la Plaine Orticoni à Bussière-Badil (24).

Elle rappelle les éléments principaux :

- C'est un événement organisé à la demande de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, dont l'objectif est de créer un espace d'échanges autour des thématiques agriculture, eau, climat et biodiversité. Avec un public attendu : environ 100 participants (élus, agriculteurs, partenaires techniques, associations...).

Programme prévisionnel :

- 9h30 : accueil café.
- 10h – 12h : table ronde (intervenants confirmés : Éric Germond, Alain Canet – médiateur, Gilles Guibaud, Hervé Coves).
- 12h – 14h : repas sur place (foodtrucks ou traiteur).
- 14h – 17h : visites de terrain, ateliers et stands.

Etat d'avancement :

- Table ronde validée (intervenants confirmés).
- Réunion de préparation avec les intervenants planifiée (Doodle envoyé).
- Plan de sécurité en cours d'élaboration (parking, accès secours, PRV).
- Communication : supports visuels en préparation.
- Logistique : encore des besoins matériels et humains identifiés.

Besoin d'appui des élus :

Mme Jegard sollicite la participation d'une équipe technique et logistique d'environ 10 personnes.

Les disponibilités attendues :

- Mardi 7 octobre : montage,
- Mercredi 8 octobre : finalisation,
- Vendredi 10 octobre : démontage.

Une aide est également demandée pour la mise à disposition de matériel communal (barnums, tables, bancs, barrières, rubalise, sono, poubelles...).

Les rôles à répartir :

- Mise en place de la salle et de la table ronde.
- Organisation du parking.
- Installation des stands et espaces repas.

Prochaines étapes :

- Avant le 15 septembre 2025 : validation définitive des invités et retour des élus sur leurs disponibilités.

- Début octobre : phase d'installation et logistique.
- Jour J : participation active et visibilité des élus sur l'événement.

En conclusion, Mme Jegard remercie les élus pour leur implication et rappelle que leur présence est essentielle à la réussite collective de cette journée.

#### IV. MILIEUX AQUATIQUES

##### ► 1. DIG WARMAN dernière version 2025 – délibération

M. Joseph Hippolyte présente la nouvelle version de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) Warsmann.

Il indique que cette version actualisée reprend la programmation jusqu'au 31 décembre 2027, en intégrant notamment le volet agricole issu du travail de l'alternant Bastien, pour un montant d'environ 450 000 € répartis sur les années 2025, 2026 et 2027.

Les ajustements réalisés concernent principalement la mise en forme et la clarification du langage technique, sans modification de fond. Le détail des années 2024 et 2025 a été retiré pour plus de lisibilité. Le dossier est d'ores et déjà pré-déposé à la DDT, et une visio-conférence est prévue le 23 septembre 2025 avec la DDT et l'Agence de l'Eau afin d'établir le rétroplanning d'instruction.

Mme Marlyne Forgeneuf attire l'attention sur la nécessité de revoir à terme les cotisations, rappelant que si le budget 2025 reste soutenable, la programmation future risque d'être contrainte sans ajustement.

M. Hippolyte précise que la DIG ne comprend pas d'opérations de continuité écologique, la DDT refusant d'instruire ce volet sans enquête publique préalable.

Le Président soumet la délibération au vote.  
**La dernière version de la DIG WARMAN 2025-2027 est adoptée à l'unanimité.**

##### ► 2. Résultat du marché PPG externalisé - délibération

M. David Marhein présente le résultat du marché d'élaboration du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG). Le bureau d'études PCM Eau Environnement a été retenu pour un montant de 99 975 € HT (119 970 € TTC).

M. Marhein précise que le dossier présenté par PCM a obtenu la note la plus élevée (90/100), grâce à une offre techniquement solide, financièrement cohérente et réaliste sur les délais. L'entreprise dispose d'une antenne à Jonzac et collabore déjà avec Charente Eaux, notamment sur le volet OCARY. Mme Marjorie Berthureau sera la pilote externe du projet en lien étroit avec le syndicat.

Le PPG s'étendra sur une durée de 18 mois, incluant plusieurs réunions de lancement, COPIL et COTECH. Le montant de l'offre (119 000 € TTC) correspond à l'enveloppe budgétaire prévue.

M. Marhein propose d'associer un représentant par communauté de communes aux réunions de pilotage. Le marché PCM Eau Environnement sera notifié fin septembre 2025.

**Après échanges, la délibération est votée à l'unanimité.**

## V. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### ► 1. Proposition du prochain invité : Fédérations pêche Dordogne et Haute-Vienne

Proposition d'inviter les Fédérations de pêche de la Dordogne (FDPPMA 24) et de la Haute-Vienne (FDPPMA 87) lors d'un prochain comité syndical.

### ► 2. Suivi des cours d'eau

M. David Marhein présente un point sur le suivi estival des cours d'eau. À la mi-août, la situation hydrologique était très tendue, avec des seuils d'alerte maximum et un étiage particulièrement prononcé.

Le débit du Bandiat est descendu sous les 100 L/s, et la Tardoire a connu des valeurs similaires. Une problématique de cyanobactéries est signalée sur le Trieux, consécutive à une eutrophisation et un manque d'oxygène.

S'ensuit un échange entre les élus autour des phénomènes de sécheresse, de pollution, de rôle des plans d'eau et de la préservation des zones humides :

- M. Denis Vinet interroge sur la reconnaissance des cyanobactéries.
- M. Marhein précise les signes distinctifs et les mécanismes d'anoxie.
- M. Robert Dufour évoque la question des polluants agricoles.
- M. Laurent Pialhoux souligne la perte de biodiversité aquatique et l'importance de restaurer les zones humides.
- M. Jean-Pierre Pataud rappelle la difficulté de reconstituer une zone humide disparue et la nécessité d'une protection réglementaire plus forte.
- M. Joseph Hippolyte informe que la DDT de la Dordogne demande désormais à ce que toutes les manœuvres de vannes soient affichées en mairie, afin d'assurer une meilleure information des propriétaires.

Enfin, un point est fait sur les prochaines études hydrauliques :

- Étude des 23 seuils du Bandiat : remise des offres prévue le 22 septembre 2025.
- Étude du seuil de Grolhier : appel d'offres (AO) lancé, remise des offres attendue le 16 septembre 2025. (AO = Appel d'Offres, procédure de marché public permettant de sélectionner un prestataire sur la base de critères techniques et financiers.)

Les membres de la commission seront prochainement sollicités pour la commission d'analyse des offres. Mme Marilyne Forgeneuf invite les élus à prévenir leurs suppléants lorsqu'ils sont absents, afin d'assurer une bonne continuité d'information.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, le président Monsieur Richard Simonneau clôture la séance à 20 :56 et remercie l'ensemble de l'assemblée.

Le Président,



Le secrétaire de séance

M. Pialhoux,

